

# PROCES –VERBAL DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2010

CONVOCACTION du 22 janvier 2010

COMPTE-RENDU AFFICHE le 10 février 2010

Le trois février deux mille dix, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

**ETAIENT PRESENTS**: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M. HUCHIN Tony. M. FOURNET Guillaume. Mme Roselyne HEMART. M. CATONNET Martin. M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

**ETAIT ABSENTE** : Mme WANNEPAIN Brigitte, excusée, qui donne pouvoir à Mme PINI Lucrèce.

Monsieur Tony HUCHIN s'est proposé et a été élu **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.

*Avant l'ouverture de cette séance, M. Martin CATONNET intervient et rappelle les règles de fonctionnement du Conseil Municipal à savoir la rédaction d'un procès-verbal de séance où chaque intervention des membres du Conseil Municipal sera retranscrite et intégrée dans le registre des délibérations. Ce dernier sera signé après relecture en début de la séance suivante ou quelques jours après la séance si nécessité de valider une délibération rapidement pour assurer la continuité d'un dossier. Ce nouveau mode de fonctionnement est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.*

*Il est rappelé que chaque commission dispose d'un cahier sur lequel est repris le contenu de ses travaux ; ce compte-rendu et les décisions proposées étant ensuite présentées en Conseil Municipal.*

## **LA SEANCE EST OUVERTE**

### **ACQUISITION DE LA PARCELLE A n°67: AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE TRANSLATIF ET SES SUITES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle A 67 au lieudit « le bout de la Queue » dans le marais de Glisy et d'une contenance de 8.914 m<sup>2</sup> a confié à son Notaire, Maître LECOUSTRE-LECOMTE de Corbie la vente de son bien. Monsieur le Maire indique sur le plan cadastral l'emplacement de cette parcelle qu'il conviendrait de garder en son état naturel de manière à assurer la protection du site du marais. Bien entendu, cela n'exclut en aucune manière les travaux nécessaires de nettoyage de la parcelle, mais prévient de toute forme d'urbanisation, y compris de loisirs.

Le prix de vente a été fixé à 15.000 € et le propriétaire avisé des intentions de la collectivité de se porter acquéreur. Madame le Notaire vient de signifier l'accord du propriétaire pour une vente au profit de notre Collectivité. Comme de coutume, les frais annexes de rédaction de l'acte et de formalités diverses sont à la charge de l'acquéreur. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des crédits du budget général de la Commune 2009 ont été reportés et sont d'ores et déjà disponibles à cette date.

Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée l'approbation de cette transaction et l'autorisation de signer au nom de la Commune.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

- **approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **procéder à l'acquisition de la parcelle A 67 d'une superficie de 8.914 m<sup>2</sup> au prix de 15.000 € appartenant à Monsieur d'Heilly**
- **prendre en charge les frais de bornage et d'acte notarié**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune l'acte et ses suites**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette transaction**

### **CONVENTIONS PASSES AVEC LE SIerna PASSATION D'AVENANTS : AUTORISATION DE SIGNER**

Monsieur le Maire expose que par arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2009, les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ont été modifiés.

La Fédération exercera en lieu et place du SIER la maîtrise d'ouvrage des travaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, ainsi que la compétence d'entretien de l'éclairage public pour les communes ayant transféré cette compétence au SIER.

Dans les conventions passées entre la commune et le SIER pour la réalisation de travaux ou l'entretien de l'éclairage public, il convient que la Fédération Départementale d'Énergie soit substituée au SIER dans ses droits et obligations découlant de cette convention afin que la Fédération réalise les travaux ou prestations dans les mêmes conditions que celles convenues entre la Commune et le SIER.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions en cours entre la commune et le SIER pour que la Fédération Départementale d'Energie soit substituée au SIER dans l'exécution des conventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

### **ENTRETIEN DES MARAIS : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC AREMA POUR 2010**

*Monsieur Jean-Luc FAUVET ne prendra pas part au vote pour le renouvellement de cette convention étant salarié de l'AREMA.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en séance le 13 décembre 2002 et relative à un chantier d'insertion « restauration de milieux aquatiques » proposé par l'Association AREMA qui aide à l'insertion sociale de personnes exclues du monde du travail, principalement des allocataires du RSA Il souligne l'excellent travail que l'Association a effectué dans le marais de GLISY pour des travaux de déboisement, de remise en têtards de vieux saules et d'ouverture de postes de pêche autour du grand étang communal, certains accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette convention a été reconduite pour d'année en année. Monsieur le Maire donne la liste des travaux qui pourraient être entrepris :

- Coupe des rejets de saules
- Entretien des accès de pêche

- Entretien de la roselière
- Entretien de la zone de frayère

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention pour 2010 ;

La participation de la Commune de GLISY est fixée à 6.480,19 Euros maximum pour l'ensemble du chantier. (Paiement possible par tranche chantier suivant un état d'avancement et un état des jours travaillés produits)

*Monsieur Tony HUCHIN s'interroge s'il n'y a pas une obligation de faire appel à d'autres prestataires. Monsieur le Maire rappelle que cela rentre dans le cadre d'un marché d'insertion défini par une politique sociale d'où une participation communale.*

*Monsieur Pascal PONGE intervient en précisant qu'en concertation avec les chasseurs certains endroits ont été préservés pour favoriser la reproduction des espèces présentes.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- **décide de renouveler son adhésion au projet proposé par l'Association AREMA considérant le caractère social de l'action entreprise**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée pour 2010**
- **de s'engager à inscrire au budget général les crédits nécessaires à acquitter sa participation à l'article 61524**

## **DEMATERIALIZATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2005-324 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le Préfet, représentant de l'Etat, une convention d'une durée initiale d'un an et dont lecture est donnée en séance. La finalité de la dématérialisation repose sur une transmission plus rapide, sécurisée et source d'économies des actes qui sont soumis au contrôle de légalité, tels les délibérations, certains arrêtés du Maire, certains marchés publics ou contrats, les actes liés à l'urbanisme...

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- **d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée**
- **de s'engager à inscrire au budget général les crédits nécessaires à acquitter sa participation d'un montant de 64 €.**

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 10<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE ACL GLISY

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association Culture et Loisirs de Glisy fête cette année son 10<sup>ème</sup> anniversaire.

Son Président a adressé le 15 décembre 2009 une lettre au Conseil Municipal par laquelle il sollicite de l'Assemblée une subvention exceptionnelle. En effet, il souhaite proposer à ses adhérents une sortie dans un cabaret de Briquemessnil pour un repas spectacle. Le déplacement s'effectuera en car depuis Glisy.

Comme cela s'est déjà produit lors d'un anniversaire d'une autre association locale, Monsieur le Maire propose que la Collectivité prenne en charge le coût du transport, ce qui permettra une lutte efficace contre l'alcoolisme au volant et garantira la sécurité des convives. La dépense est estimée à 400 €.

*Monsieur DEMARQUET s'interroge sur l'ouverture de cette manifestation aux uniques adhérents de l'ACL. Si cette association sollicite la collectivité publique, la proposition doit être ouverte à tous. Le Conseil Municipal fait sienne de cette proposition. Bien entendu, le Président de l'ACL pourra, comme il le fait d'ordinaire, fixer un prix pour ses adhérents et un prix pour les non-adhérents.*

**A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide**

- **d'approuver l'exposé de Monsieur le Maire**
- **de prendre en charge le coût du transport en demandant l'établissement de la facture au nom de la Commune de Glisy, sous réserve que la manifestation soit ouverte à tous les habitants.**
- **de s'engager à voter les crédits nécessaires lors de l'adoption du budget général 2010.**

## ELECTIONS AU CONSEIL REGIONAL DES 14 ET 21 MARS 2010 ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire, après avoir consulté l'Assemblée, arrête l'organisation des bureaux de vote pour les élections au Conseil régional des 14 et 21 mars 2010 ainsi qu'il suit :

14 mars 2010

<b>HORAIRES</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>ASSESEUR</b>	<b>ASSESEUR</b>
<b>08 heures à 10 heures</b>	Mme ANGOT	Mme CARON	M.CHRETIEN
<b>10 heures à 12 heures</b>	M.FAUVET	M.DOMINGUES	Mme HEMART
<b>12 heures à 14 heures</b>	M.PONGE	M.FOURNET	M.HUCHIN
<b>14 heures à 16 heures</b>	M.DEMARQUET	M.CATONNET	Mme WANNEPAIN
<b>16 heures à 18 heures</b>	M.NOYELLE	M.BEAUGRAND	Mme PINI

21 mars 2010

<b>HORAIRES</b>	<b>PRESIDENT</b>	<b>ASSESEUR</b>	<b>ASSESEUR</b>
<b>08 heures à 10 heures</b>	Mme ANGOT	Mme CARON	M.CHRETIEN
<b>10 heures à 12 heures</b>	M.FAUVET	M.DOMINGUES	Mme HEMART
<b>12 heures à 14 heures</b>	M.PONGE	M.CATONNET	M.HUCHIN
<b>14 heures à 16 heures</b>	M.DEMARQUET	M.FOURNET	Mme WANNEPAIN
<b>16 heures à 18 heures</b>	M.NOYELLE	M.BEAUGRAND	Mme PINI

Un exemplaire du tableau sera envoyé suite à la séance à chaque membre du Conseil Municipal présent.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

### **1. Logements locatifs: compte rendu de la réunion du 13 janvier**

Monsieur le Maire a adressé aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu qu'il a établi de la réunion du 13 janvier 2010 en présence de Monsieur Lemonnier, architecte, de MM. Quernec et Gaspard de la SIP et de Monsieur Gérard représentant le bureau d'études EVIA, chargé des VRD. Il sollicite les observations avant de proposer d'adopter le compte-rendu.

*M. Martin CATONNET souligne que pour lui, Monsieur Lemonnier, architecte, n'a pas rempli complètement sa mission car il n'a pas proposé plusieurs esquisses du projet, ni établi une planification dans le temps comme l'impose la loi MOP. D'après lui, le taux d'honoraires à 8.5% de l'architecte reste confortable pour ce type de programme d'habitation.*

*Monsieur le Maire rappelle que cela englobe la direction des travaux jusqu'à la réception des travaux et cela intègre également la rémunération des co-traitants. Il souligne que la mairie n'est pas encore en possession du contrat de l'architecte qui préciserait ces éléments malgré plusieurs demandes répétées. Il est conclu qu'une lettre recommandée sera envoyée à l'architecte pour lui demander son contrat et lui rappeler ses obligations contractuelles.*

*Il souligne néanmoins que lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2009 une esquisse du projet des habitations a été présentée aux membres du Conseil Municipal, d'ailleurs quelques remarques sur l'orientation et la taille des parcelles avaient été signalées. Elles ont été transmises à l'architecte qui en a tenu compte et a apporté les modifications nécessaires.*

*M. Pascal CHRETIEN s'interroge sur le coût et les honoraires du CERQUAL dans ce projet.*

*M. Michel DEMARQUET aimerait savoir combien cela coûtera au global cette opération. Il demande une simulation en location et en accession.*

*Monsieur le Maire informe qu'il a déjà eu des demandes pour ces futurs logements. Il propose de faire une première ébauche des critères pour être éligible à ce type de logement en tenant compte des plafonds de ressources selon un principe similaire au quotient familial*

*mis en place pour la restauration scolaire. Une étude de ces critères sera prochainement réalisée.*

*M. Martin CATONNET rappelle qu'il existe un dispositif appelé GRL : la Garantie universelle des Risques Locatifs (GRL) est un dispositif d'assurance unique mis en place après concertation entre les partenaires sociaux d'Action Logement, l'Etat et les assureurs. Le but de la GRL, est d'assurer les propriétaires contre les risques locatifs et de permettre à tous les locataires de pouvoir se loger, à condition que leur loyer mensuel, charges et taxes comprises, ne dépasse pas 50 % de leurs ressources mensuelles, aides personnelles au logement comprises (c'est ce qu'on appelle le taux d'effort).*

*La GRL permet donc de :*

- *garantir les revenus locatifs des bailleurs du parc privé ;*
- *faciliter l'accès au locatif du plus grand nombre, en particulier les jeunes, précaires, salariés en mobilité professionnelle... ;*
- *simplifier les démarches et apporter efficacité, sérénité et confiance dans les relations bailleurs-locataires.*

*M. Martin CATONNET propose de se pencher sur ce type d'aide.*

*M. Jean-Luc FAUVET intervient également et s'interroge sur l'efficacité de l'AVIS 80 qui a en charge la gestion locative du patrimoine communal. Il propose de revoir le contrat signé avec eux et voir quelles sont les modalités de résiliation.*

## **2. Aménagement du cimetière : accord de subvention du Conseil Général et de la DGE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a accordé une subvention de 3.000 € dans le cadre du dispositif DEAL 2009 (aménagement du cimetière existant). Deux autres subventions de 3.000 € chacune devraient être accordées pour les années 2010 et 2011.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur le Préfet de Région informant que le dossier de DGE présenté pour l'extension du cimetière est complet et recevable : il pourra être attribué une subvention au taux de 25% soit la somme de 51.893,62 €.

*Monsieur le Maire rappelle que le dossier est pris en compte mais pas officiellement validé car pas encore d'arrêté de subvention.*

## **3. Finale nationale du concours de Labour**

Monsieur le Maire a reçu un courrier du Centre des Jeunes Agriculteurs de la Somme informant que le département de la Somme recevrait les 10,11 et 12 septembre 2010 la finale nationale du concours de labour. Cette manifestation aura lieu dans une Commune située au nord d'Abbeville.

*M. Guillaume FOURNET souligne au passage de nouveaux épandages qui ont lieu dernièrement ce qui a occasionné une nouvelle fois des mauvaises odeurs.*

## **4. Déneigement des rues et routes départementales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Monsieur JARDE, Conseiller Général, qui a fait part à Monsieur le Président du Conseil Général du mécontentement des usagers suite à des retards pris dans le déneigement des voies départementales dans son canton.

De même, un habitant de la rue des Fontaines Bleues est venu protester parce que sa rue n'avait pas été déneigée le mercredi 13 janvier 2010. Une pétition signée par une dizaine d'habitants de la rue des Fontaines Bleues et six employés SNCF a été déposée. Un courrier a été adressé aux Administrés de la Rue des Fontaines Bleues pour expliquer la mise en œuvre des opérations de déneigement.

*Monsieur le Maire propose d'investir dans une petite lame adaptable au tracteur pour améliorer le déneigement car nous subissons depuis deux années consécutives des hivers plus rigoureux.*

## **5. Délégation de compétences aux Conseillers Municipaux**

De manière à impliquer au maximum les Conseillers dans la vie municipale, Monsieur le Maire fait le point sur les délégations de compétences de l'équipe municipale. Il rappelle que les Adjoints ont reçu délégation en début de mandat.

<b>Laurent Domingues :</b>	Plantations et Fleurissement des espaces publics-Concours des maisons et villages fleuris
<b>Brigitte Wannepain :</b>	Prévention de la délinquance
<b>Patrick Beaugrand :</b>	Correspondant défense, relation avec les anciens combattants et gestion de crise (pandémie grippale, catastrophes naturelles...)
<b>Tony Huchin :</b>	Gestion des baux et location du patrimoine communal
<b>Roselyne Hémart :</b>	Programmation des activités artistiques et culturelles – gestion de la salle multifonctions
<b>Pascal Chrétien :</b>	Suivi des travaux des bâtiments communaux et métropolitains (construction et entretien)
<b>Lucrèce Pini :</b>	Responsable chargée de la communication municipale- relation avec les médias- gestion du site communal
<b>Elisabeth Caron :</b>	Suivi des personnes âgées et dépendantes
<b>Guillaume Fournet :</b>	Organisation de la corrida de Glisy
<b>Martin Catonnet :</b>	en attente de précision de l'intéressé.

*Monsieur le Maire rappelle que ces prises de compétences relèvent d'initiatives propres de la part des conseillers municipaux et leur permet de participer à la vie du conseil municipal quel que soit leur disponibilité.*

*En réponse à la question des conseillers municipaux, Monsieur le Maire souligne que les Présidents de commission ont été choisis volontairement parmi les conseillers municipaux et qu'ils ont libre choix de réunir leur commission en fonction des dossiers qu'ils souhaitent aborder. Le travail en commission est un préalable indispensable avant le passage en conseil municipal.*

### **Questions diverses :**

*Mme Sylvie ANGOT fait remarquer que la Canardière a été en 2009 laissée de côté ainsi que le secteur de l'aérodrome et elle souhaite que les choses changent pour 2010. Monsieur le Maire précise que le programme de travaux 2010 prévoit l'aménagement des massifs en entrée de village et la création de places de stationnement supplémentaire.*

*Concernant le C.C.A.S, à l'initiative de ses membres, il a été organisé cette année un repas pour les personnes âgées suite à une enquête préalablement établie.*

*Monsieur le Maire explique que l'invitation à ce repas a été faite uniquement aux membres du C.C.A.S et aux aînés de la commune étant donné que c'était le C.C.A.S l'organisateur de cette sortie qui, par ailleurs, a remporté un vif succès auprès des convives, ce qui permettra de proposer cette sortie en 2010.*

*Monsieur Michel DEMARQUET souligne qu'il a été interpellé par un des administrés nouvellement installé dans le lotissement « Le Jardin des Hellébore » car il n'y a actuellement aucun réseau téléphonique, ni éclairage public et ni assainissement.*

*Monsieur le Maire répond qu'il est bien au courant de la situation mais que malheureusement ce n'est pas de la responsabilité de la commune car tous ces raccordements sont à la charge du lotisseur. Les administrés concernés doivent donc se retourner contre lui.*

A 22 heures 35, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,**

**Les Adjoints,**

**Les Conseillers Municipaux,**